

BAROMÈTRE 2023

DE LA FINANCE À IMPACT

CHIFFRES CLÉS DE LA FINANCE À
IMPACT DANS LE MONDE

p. 2-3

TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE
DU SYSTÈME FINANCIER

p. 4-8

ORIENTER LES FLUX FINANCIERS
VERS LES ACTEURS CLÉS

p. 9-17

SYSTÈME FINANCIER, ACTEURS ÉCONOMIQUES ET TERRITOIRES

Comment renforcer le dialogue et changer le paradigme de la rentabilité ?

« L'argent public et la philanthropie ne suffiront jamais à combler le déficit de financement annuel de plus de 400 milliards de dollars nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).¹ »

La conclusion du Global Steering Group (GSG) dans son dernier rapport, publié en mai 2023, ne laisse que peu de place au doute. La transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent la mobilisation massive de financements privés. Mais aussi considérable soit-il, le déficit de financement de 1 000 milliards de dollars par an en moyenne d'ici 2023 pour les pays en développement ne représente que 1,1% du PIB des économies avancées, et seulement 1,4% de l'économie mondiale². Une goutte d'eau dans l'océan.

Il ne s'agit ni plus ni moins d'un constat largement partagé lors du Sommet pour un nouveau pacte mondial de financement des 22 et 23 juin 2023, où le secteur privé a été appelé à se mobiliser pour la transition et la mise en place d'une fiscalité internationale,

afin que les infrastructures de demain soient en mesure de soutenir cette transition. Ces besoins en financement d'infrastructures vertes sont aujourd'hui estimés à environ 6 000 milliards de dollars par an dans le monde³, notamment dans les pays émergents et en développement. Malgré cela, seulement 1% des actifs financiers sous gestion sont considérés comme liés aux investissements à impact⁴. L'objectif est d'atteindre 10% d'ici 2050.

Tout semble converger vers un constat désormais partagé par tous : les fonds sont là, les flux financiers continuent de croître, mais nous devons encore canaliser les investissements pour qu'ils aient un impact mesurable.

Cela signifie que le défi des prochaines années consistera à orienter les flux d'investissement vers celles et ceux qui auront un rôle clé à jouer dans la réalisation de la transition écologique et sociale, devenue nécessaire. Nous devons également mesurer et rendre compte de leur impact social et environnemental de la même manière que nous rendons compte des bénéfices financiers.

Le Baromètre de la Finance à Impact permettra à un large éventail d'acteur-ric-e-s de définir leur vision et leur performance en matière d'impact par rapport à leur profit.

Nous sommes à l'aube d'une transition majeure des économies traditionnelles vers les économies d'impact – qui apportent des solutions aux grands défis auxquels nous sommes confrontés. Cette publication contribue à faciliter cette transition.

Sir Ronald COHEN
Président
Global Steering Group (GSG) for Impact Investment

1. Global Steering Group, *Impact investment perspectives and opportunities to support the social agenda*, March 2023, <https://gsgii.org/reports/impact-investment-perspectives-and-opportunities-to-support-the-social-agenda/>

2. Décryptage des CCDR : Tout ce qu'il faut savoir sur les rapports nationaux sur le climat et le développement, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2023/03/13/what-you-need-to-know-about-how-ccdrs-estimate-climate-finance-needs>

3. Agence Française de Développement, *Sommet pour un nouveau pacte financier : 5 recommandations pour accroître l'investissement dans les infrastructures durables dans les pays émergents et en développement*, <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/sommet-pour-un-nouveau-pacte-financier-5-recommandations-pour-accro%C3%AEtre-l'investissement-dans-les-infrastructures-durables-dans-les-pays-%C3%A9mergents-et-en-d%C3%A9veloppement>

4. Hand, D., Ringel, B., Danel, A. (2022) *Sizing the Impact Investing Market: 2022. The Global Impact Investing Network (GIIN)*. New York. <https://theiin.org/assets/2022-Market%20Sizing%20Report-Final.pdf>

UN BAROMÈTRE DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



BNP PARIBAS



LES TENDANCES DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Le secteur de la finance solidaire, après avoir connu deux années de hausse record, prolonge sa croissance. La finance solidaire relie les épargnant-e-s qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale, qu'ils financent via la souscription de produits d'épargne solidaire. Ce lien est matérialisé, pour l'association FAIR, par le label Finansol, créé en 1997 afin de distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne.

Cette tendance haussière confirme l'intérêt toujours plus renforcé des Français-e-s pour l'orientation de leur épargne vers des projets générateurs d'un impact social et environnemental particulièrement fort. L'épargne solidaire représente alors, en 2022, 0,45% de l'épargne des ménages français, contre 0,41% en 2021 et seulement 0,29% en 2019. L'encours de cette épargne atteint 26,3 Mds€ au 31/12/2022, ce qui représente une hausse de 7,4% par rapport à 2021. Il s'agit de la cinquième meilleure croissance en volume (+1,8 Md€) enregistrée par l'Observatoire de la finance à impact social de FAIR, depuis la crise financière de 2008. La fidélité des épargnant-e-s solidaires, la vigueur des nouvelles souscriptions, la labellisation de nouveaux produits, ainsi que la surperformance de certains autres ont ainsi plus que compensé les quelques vents contraires pourtant rencontrés en 2022 (recul des marchés financiers, fin de la surépargne des ménages après la crise sanitaire...).

Graphique 1 : Encours global de l'épargne solidaire (2022)

	2022	Évolution par rapport à 2021
Encours global de l'épargne solidaire	26,3 Mds €	+ 7,37%
Épargne bancaire solidaire	10 Mds€	+ 5,51%
Épargne salariale solidaire	15,3 Mds€	+ 8,51%
Épargne collectée par les entreprises solidaires	1 Md€	+ 9%

L'épargne solidaire est collectée par trois canaux distincts, qui ont tous connu une croissance de leur encours en 2022. Tout d'abord, il convient de noter le dynamisme particulier des entreprises solidaires, qui ont réalisé de belles réussites dans leur démarche d'actionnariat solidaire, cette possibilité donnée aux entreprises de l'ESS d'ouvrir leur capital aux citoyen-ne-s (sous forme de parts sociales, actions, titres participatifs, etc.). Ces dernières représentent le plus petit canal en volume (1 Mds€), mais la plus forte croissance en valeur relative (+9%). En ce qui concerne l'épargne bancaire solidaire, canal historique de la finance solidaire, la croissance a été plus faible (+5,51%), mais se retrouve tirée par le dynamisme de quelques acteurs. Enfin, côté épargne salariale solidaire, la dynamique est toujours soutenue et constitue la plus grosse contribution à l'encours global de l'épargne solidaire, atteignant 15,3 Mds€. Cette croissance (+8,51%) est par ailleurs réalisée dans un contexte où l'épargne salariale française est en baisse, selon l'Association Française pour la Gestion financière, faisant alors mécaniquement accroître la part de l'épargne salariale solidaire dans l'épargne salariale totale, en passant de 8,4% en 2021 à 9,4% en 2022.

Les ressources collectées issues de l'épargne solidaire permettent la réalisation d'investissements orientés vers des activités à fort impact social et environnemental. Les acteurs de la finance solidaire ont ainsi investi 841,5 M€ en 2022, ce qui représente un montant en hausse de 22%. Cela a permis de soutenir 1 590

projets à impact social ou environnemental. Cette croissance est majoritairement tirée par les financements réalisés par les fonds solidaires, banques, assurances, crédits municipaux et financeurs solidaires (687,72 M€ ; +27%), loin devant les investissements réalisés par les entreprises solidaires pour s'acquitter de leur mission sociale (153,41 M€ ; +4%). Concernant la destination de ces investissements, les tendances observées l'année passée se sont quelque peu inversées. Les financements à destination des projets environnementaux ont fortement repris (+114 %), devant les projets sociaux (+5%) qui restent néanmoins les premiers destinataires de la finance solidaire, en captant 62% des financements. La solidarité internationale, après avoir bénéficié d'un dynamisme particulier l'année passée à la suite d'un effet de rattrapage post crise sanitaire, a connu cette année une légère baisse (-13%).

« LES ACTEURS DE LA FINANCE SOLIDAIRE ONT INVESTI 841,5 M€ EN 2022, CE QUI REPRÉSENTE UN MONTANT EN HAUSSE DE 22%. »

Ces flux de financement et d'investissement soutiennent la réalisation et le développement d'activités générant un impact social et environnemental positif mesurable en bout de chaîne. En 2022, ce sont ainsi 1 440 nouvelles personnes qui ont été relogées par les acteurs du logement social, 1 559 hectares convertis à l'agriculture biologique par les foncières agricoles, 8 381 foyers qui ont été alimentés en électricité renouvelable par les acteurs de l'énergie citoyenne... Ces résultats viennent directement répondre au souhait des épargnant-e-s de s'engager, selon leurs moyens, pour faire avancer les transitions sociales et environnementales.

La finance solidaire a donc encore connu de belles dynamiques en 2022 et la tendance devrait se poursuivre dans les années à venir. Quête de sens accrue des épargnant-e-s, structuration de l'activité solidaire des acteurs financiers, accroissement de la gamme de produits d'épargne solidaire disponibles, création ou développement incessant de projets d'innovation sociale à financer, soutien des régulateurs dans la lutte contre l'impact washing... autant de signaux positifs pour l'évolution de la finance solidaire à l'avenir.

Camille MANSE

Chargée du label Finansol
FAIR

En 2022, la finance solidaire a soutenu plus de 1 590 projets à impact social ou environnemental, ce qui représente :

80
institutions de microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales... promouvant l'accès aux biens et services essentiels financés dans les PED*
*PED : Pays en développement

1 440
nouvelles personnes relogées dans l'année

8 381
foyers supplémentaires alimentés en électricité renouvelable (l'équivalent d'une ville comme Cognac)

1 559
hectares d'agriculture biologique (l'équivalent de 2 227 terrains de football)
et **91** agriculteurs soutenus dans l'année

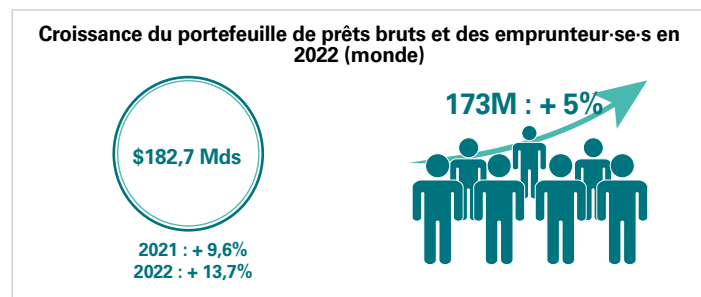
L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LE MONDE

Le Baromètre de la finance à impact s'appuie sur des données provenant d'ATLAS (www.atlasdata.org). ATLAS est une plateforme qui héberge des données validées sur les performances financières et l'impact social du marché mondial de la microfinance. Dans ce contexte, nous allons passer en revue les principales tendances du secteur observées au cours de l'année 2022.

Tendances mondiales

Le secteur mondial de la microfinance a affiché une croissance continue en 2022, conformément aux tendances de l'année dernière, atteignant une taille de marché totale estimée à 182,7 milliards de dollars en termes de portefeuille de prêts bruts (GLP). Notamment, la croissance médiane du GLP par institution de microfinance (IMF) a atteint 13,7% en 2022, contre 9,6% en 2021.

En termes de croissance des emprunteur-se-s, leur nombre total a atteint 173 millions en 2022, marquant une augmentation moyenne de 5% au niveau des IMF. Ce chiffre est proche des taux de croissance annuels observés en 2021 et avant la pandémie, qui allaient de 3,9% à 10,3%.



Concernant la composition du portefeuille, 56,9% des emprunteur-se-s des IMF étaient des femmes en 2022, contre 55,1% en 2021, soit une augmentation de 1,8% en glissement annuel. Le solde moyen des prêts en proportion du Revenu National Brut (RNB) par habitant est également resté relativement stable, avec une médiane de respectivement 48,7% et 44,6% en 2021 et 2022.

Les tendances en matière de qualité du portefeuille montrent une stabilité en 2022 par rapport à 2021. Le portefeuille médian à risque > 30 jours (PAR 30) est resté stable à 4,6%, reflétant une augmentation marginale de 0,3% par rapport à 4,3% en 2021. La restructuration globale reste stable à 1% en 2022 contre 1,1% en 2021. De plus, les abandons de créances montrent également une tendance stable avec un ratio médian d'abandon de créances pour les IMF de 0,6% en 2022 contre 0,5% en 2021.

La stabilité dans la qualité du portefeuille d'une année sur l'autre se reflète également dans la rentabilité et le coût du risque. Par exemple, le rendement du portefeuille, tel que mesuré par GLP, a montré une certaine stabilité entre 16,8% et 21,5% au cours des trois dernières années. Cependant, le coût du risque a connu une augmentation marginale, passant de 1% en 2021 à 1,4% en 2022.

En moyenne, au niveau mondial, les niveaux de solvabilité sont restés relativement stables en 2022. Par exemple, le ratio médian fonds propres/actifs des IMF était presque conforme aux niveaux de 2021, variant entre 18,3% et 19,3%. On observe également une certaine stabilité au-delà de la moyenne, les tendances des quartiles les plus favorables et les plus défavorables restant stables. Malgré l'équilibre de ces tendances, certains secteurs du marché restent exposés à un ensemble de facteurs tels que la faible qualité des portefeuilles, la rentabilité et la solvabilité.

Focus régional

Au niveau régional, l'Asie du Sud et du Sud-Est (SSEA) continuent de représenter une part importante du marché mondial. Par exemple, environ 70,6% de tous les emprunteur-e-s à la fin de 2022 se trouvaient dans la région SSEA, contre 37% pour le GLP. Cela reflète la taille moyenne des prêts proportionnellement plus petite dans la région, qui reste inférieure à la moyenne mondiale. Le montant moyen des prêts, mesuré en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant, s'élève à 21,1%. Bien que ce chiffre reflète une augmentation d'une année sur l'autre, il reste néanmoins significativement inférieur à la médiane mondiale de 39%. En ce qui concerne la qualité du portefeuille, ce dernier a risqué > 30 jours (PAR 30) a connu une augmentation marginale, atteignant 4,6% par rapport à l'année précédente (4,3%). En outre, le ratio médian du portefeuille restructuré est passé de 1,1% à 1% entre 2021 et 2022.

L'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) ont conservé leur position de deuxième marché en termes de part de marché GLP avec 29,9%, englobant un nombre total d'emprunteur-e-s de 18,6%. La qualité du portefeuille dans la région ALC s'est améliorée avec un PAR30 de 3,8%, et le ratio de portefeuille restructuré a également été réduit à 0,5%. Le rendement du portefeuille a augmenté, passant de 15,8% en 2021 à 18,1% en 2022, tout en restant légèrement inférieur à la moyenne mondiale de 21,5%.

En Afrique subsaharienne (ASS), le GLP total représente 5% du marché mondial et 6,4% du nombre total d'emprunteur-e-s. Néanmoins, les IMF de la région ont continué à faire face à des défis en termes de qualité de portefeuille, avec un PAR 30 dépassant la médiane mondiale à 6,5% en 2022 et affichant une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente. Les niveaux de solvabilité dans la région sont restés comparables aux niveaux mondiaux, avec un ratio médian fonds propres/actifs de 17,8%.

L'Europe et l'Asie centrale (ECA) détiennent une part de marché de 14,5% en termes de GLP, tandis que le nombre d'emprunteur-e-s dans la région est resté stable, représentant 2,5% de la part de marché mondiale. Notamment, la région CEA a affiché le PAR 30 médian le plus bas (2,1%) par rapport aux autres régions.

Inversement, les IMF de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) représentent la plus petite part de marché, soit 0,4% du GLP mondial et 1,9% du nombre total d'emprunteur-e-s. La région MENA affiche un niveau de rentabilité supérieur à la moyenne mondiale, avec un rendement médian du portefeuille de 31,3% en 2022. En outre, le ratio fonds propres/actifs (30,1%) est resté modérément plus élevé en termes relatifs et absolus par rapport à la moyenne mondiale (18,3%).

Faisal AKHTAR
Data Analyst
MFR - MicroFinanza Rating

ATLAS
Benchmarking across Borders

Tous les indicateurs présentés dans cette analyse sont calculés sur la base des données provenant des institutions de microfinance (IMF) déclarantes disponibles dans la base de données ATLAS (www.atlasdata.org). Pour les besoins des calculs en 2022, les données de 385 IMF ont été incluses. Dans le cas d'indicateurs tels que le portefeuille de prêts bruts et le nombre d'emprunteurs, un ensemble de données plus large comprenant jusqu'à 1506 IMF a été utilisé. Tous les résultats sont basés sur les IMF disponibles dans ATLAS. Les calculs agrégés, y compris les médianes, sont dérivés des données les plus récentes des IMF disponibles en 2022, la priorité étant donnée aux données du dernier mois. Afin d'assurer une couverture complète et précise des données, l'analyse incorpore les informations des quatre années précédentes (2019-2022) pour des mesures telles que le portefeuille de prêts bruts et le nombre d'emprunteurs afin de fournir une estimation. L'année la plus récente, pour laquelle les données sont disponibles, est sélectionnée pour améliorer la précision des données. Par exemple, si une IMF a déclaré des données pour 2022, cette valeur spécifique est utilisée. Cependant, dans les cas où les données pour 2022 ou 2021 ne sont pas déclarées, les valeurs correspondantes de 2020 ou 2019 sont utilisées. Les statistiques de croissance d'une année sur l'autre sont rapportées en utilisant une composition cohérente d'IMF à travers les années, assurant ainsi la comparabilité et le maintien de l'intégrité des données tout au long de l'analyse. Les données rapportées précédemment peuvent différer en raison d'une plus grande disponibilité des données pour les années antérieures.

TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE DU SYSTÈME FINANCIER

L'éthique qui domine aujourd'hui est l'éthique minimale. Elle repose sur 3 principes : neutralité, égale considération et intervention limitée. Cette éthique est en effet indifférente aux diverses conceptions du bien, même climatique, elle accorde la même valeur aux intérêts de chacun-e, et ne veut intervenir qu'en cas de torts flagrants causés à autrui.

En conséquence, en matière de régulation du système financier, beaucoup de banquiers centraux défendent le fait que le changement climatique est la tâche des gouvernements (principe de neutralité) : la politique monétaire ne vise pas à promouvoir certains types d'actifs plutôt que d'autres (principe d'égale considération), et leur mission est simplement de libérer les capacités de financement de l'économie (principe d'intervention limitée). Ainsi, alors que le cadre réglementaire actuel est composé de trois piliers, à savoir les exigences minimales d'adéquation des fonds propres (pilier 1), le contrôle prudentiel (pilier 2) et la discipline de marché (pilier 3), jusqu'à présent, les régulateurs ne se sont concentrés que sur cette dernière composante pour prendre en compte les risques environnementaux et sociaux. Les seules mesures prises l'ont été pour accroître la transparence, en obligeant les banques à communiquer des informations sur leurs risques extra-financiers, susceptibles de permettre au marché de prendre seul les décisions rationnelles qui s'imposent.

Pourtant, chacun-e sait que la transparence, issue de la tradition calviniste selon laquelle les gens honnêtes n'ont rien à cacher, est souvent un vœu pieux, une chimère. Il est difficile de tout dire, tout montrer, tout dévoiler, et personne ne peut être tenu de dire toutes les vérités à tout le monde de manière indiscriminée. Si le devoir de dire le vrai est sans condition, il n'est pas sans limite. Celles et ceux qui promettent une transparence totale tiennent au mieux un discours qu'ils et elles assumeront difficilement en période de crise, et au pire rentrent dans un cycle infernal qui peut déboucher sur une montagne de bureaucratie. La

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) a ainsi récemment fustigé les 1 100 indicateurs (potentiels !) de la Directive européenne sur le Reporting Social et Environnemental des entreprises (CSRD).

La transparence a néanmoins une vertu d'émulation, et la dernière étude « Pulse of Banking » de KPMG sur les indicateurs ESG publiés par les grandes banques européennes dans leurs rapports dits « pilier 3 », le montre. Si toutes communiquent sur la gestion de leurs risques climatiques, elles ne sont pas encore totalement alignées sur des pratiques communes. De plus, on apprend que leur ratio moyen d'actifs éligibles au titre de la taxonomie européenne est de 30%, ce qui laisse présager un taux d'alignement de 3%, alors que leur exposition moyenne aux industries considérées comme les plus polluantes correspond lui à 2% de leur encours total. Enfin, on notera que seul 35% de leur stock de crédits garantis par les biens immobiliers dispose d'un diagnostic de performance énergétique.

« CONTRAIREMENT À CE QUE NOUS ENSEIGNE TOUTE THÉORIE ÉCONOMIQUE RATIONNELLE, NOS DÉCISIONS NE SONT PAS LE RÉSULTAT D'UNE MOYENNE COMPENSÉE DE BÉNÉFICES QUANTITATIFS MULTIPLIÉE PAR DES PROBABILITÉS QUANTITATIVES. ELLES RÉSULTENT DE NOS ESPRITS ANIMAUX, D'UN BESOIN SPONTANÉ D'AGIR »

Ces informations pourraient inciter les régulateurs du système financier à transformer le ratio d'actifs durables (Green Asset Ratio) en un « plancher d'actifs verts », obligeant les banques à détenir un pourcentage minimal de prêts ou investissements « alignés », c'est-à-dire satisfaisants aux exigences techniques de la taxonomie européenne. Dans un deuxième temps, les banques qui se situent en dessous de ce plancher pourraient voir leurs compléments de fonds propres augmenter mécaniquement, au titre du pilier 2, conformément au risque perçu de détenir trop d'actifs porteurs d'un risque de transition. Enfin, certains

imaginent que l'intégration des risques climatiques dans les exigences minimales de fonds propres, au titre du pilier 1, serait le moyen le plus efficace de pénaliser les financements « bruns », et surtout de soutenir les activités « vertes ».

On passerait ainsi d'une éthique minimale à une éthique des vertus, qui détermine la nature de ce qu'il est juste de faire en se demandant quel genre d'acte un agent économique « durable » accomplirait en de telles circonstances. Dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, parue en 1936, Keynes nous rappelle en effet que, alors même que la science économique est fondée sur l'hypothèse que les individus sont tout à fait rationnels et omniscients, et qu'ils ne sont pas influencés par autre chose que les faits et les probabilités, pour les décisions d'investissement à long terme, ce qui prédomine ce ne sont pas les probabilités, c'est l'incertitude. En conséquence, « contrairement à ce que nous enseigne toute théorie économique rationnelle, nos décisions ne sont pas le résultat d'une moyenne compensée de bénéfices quantitatifs multipliée par des probabilités quantitatives. Elles résultent de nos esprits animaux, d'un besoin spontané d'agir ».

Si nous ne sommes pas de purs « homo economicus », c'est-à-dire des individus rationnels, guidés uniquement par des faits et des probabilités, alors l'éthique du système financier pourrait cesser d'être minimale et ce dernier ne plus être régulé uniquement par des règles de transparence. Pour transitionner vers une économie durable nous avons en effet probablement besoin, dans le cadre d'une éthique des vertus, de toutes les composantes du cadre réglementaire actuel.

Jérôme COURCIER
Senior Advisor
KPMG



L'ÉPARGNE SOLIDAIRE : LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE ESSENTIELLE AU MONDE DE LA FINANCE



La finance solidaire est, encore aujourd'hui, un monde éloigné du grand public. Quand le sujet est abordé, il n'est pas rare d'entendre « Solidaire ? Comment la finance peut-elle être solidaire ? ». Il est vrai que le modèle de finance dont l'objectif principal ne serait pas le profit, mais l'impact positif sur le monde et une utilisation de l'argent pour développer une économie différente, solidaire, durable et sociale n'est pas le modèle dont on nous parle le plus.

FADEV est actif depuis 2005 et son capital est issu à 100% de l'épargne solidaire. Nous finançons et accompagnons des petites entreprises dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale : le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Nous sommes une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), et l'argent investi provient de nos sociétaires. Toute personne, individuelle ou morale, peut acheter des parts sociales de FADEV et devenir sociétaire. Ainsi, il ou elle pourra financer des PME en Afrique, et participer à la gouvernance de la SCIC.

« NOTRE OBJECTIF EST DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE PME EN AFRIQUE, PARTICULIÈREMENT DANS LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE »

La transparence de nos activités est primordiale. Nous pensons que la traçabilité est essentielle dans un secteur comme celui de la finance. Les sociétaires doivent savoir comment leur argent est utilisé, quels mécanismes financiers sont mis en place, dans quelles entreprises nous investissons, comment se portent les entreprises faisant partie de notre portefeuille, comment nous accompagnons ces PME pour les aider à se développer, quelles difficultés rencontrent ces entreprises, et quels succès ont-elles remportés. Ces informations devraient être publiques pour tous les comptes d'épargne en France et en particulier pour le livret de développement durable et solidaire (LDDS) pour lequel il est toujours difficile d'obtenir des précisions sur la finalité des investissements.

Toute la question éthique de l'épargne est de connaître sa traçabilité. Où va notre argent ? FADEV s'engage sur la transparence de l'utilisation de l'épargne de ces sociétaires. Cette transparence permet une traçabilité parfaite. Quand vous épargnez au sein

de FADEV, vous entrez dans un circuit court de l'épargne. Vous savez directement où a été investi votre argent, sans qu'il passe par d'autres intermédiaires, sans frais complémentaires. Nous voyons dans la transparence de la circulation de l'argent le moyen le plus efficace de recréer de la responsabilité individuelle, et donc collective.

Plusieurs raisons ont motivé les sociétaires de FADEV à investir une partie de leur épargne au sein d'une entreprise solidaire comme la nôtre. Tout d'abord, nous notons un intérêt particulier pour le continent africain et leur souhait d'agir concrètement pour le développement économique des pays d'Afrique de l'Ouest par le soutien à l'économie locale ; ensuite, une volonté d'investir dans un outil transparent où ils savent comment leur argent sera utilisé et avec lequel ils pourront participer à la gouvernance, peu importe le montant de leur investissement.

Afin de répondre à toutes ces exigences, FADEV communique régulièrement auprès de ses sociétaires, notamment avec des newsletters informant de chaque nouvel investissement, et du développement des entreprises du portefeuille. Nous produisons également des rapports de gestion, des rapports annuels et des rapports d'impact.

Évidemment, et plus que jamais, nous partageons avec nos sociétaires le sentiment d'urgence qui existe aussi sur les modèles économiques plus adaptés à nos contraintes actuelles, de partage, de gouvernance ou d'écologie.

Notre objectif est de permettre le développement de PME en Afrique, particulièrement dans le secteur de la transformation agroalimentaire, afin de soutenir les entreprises souhaitant agir pour la sécurité alimentaire de leur pays, et de développer économiquement la région grâce à la création et à la consolidation d'emplois.

Notre but est également d'éviter au maximum l'exportation de la matière première brute (en avion), transformée ensuite à l'autre bout du monde, et réimportée sous forme de produits finis.

« Transformer plus, importer moins » : telle est notre devise.

FADEV offre ainsi aux épargnant-e-s la possibilité d'orienter leur argent de manière responsable vers des solutions de financement de projets porteurs de sens et d'intérêt général, tout en rétablissant un lien de conscience et de solidarité internationale au sein des circuits financiers.

Notre but est d'agir ensemble, pour le bien commun et dans l'intérêt collectif. Nous avons tous et toutes le pouvoir de donner du sens à l'usage de notre argent et d'agir au quotidien pour une économie plus solidaire.

Alice CASES

*Responsable communication et levées de fonds particuliers
FADEV*

COMMENT METTRE EN ŒUVRE L'ÉTHIQUE QUE LES CLIENTS ATTENDENT D'UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER ?

Depuis quelques années, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sort régulièrement une étude intitulée « The EIB Climate Survey » qui explore les sentiments, les attentes et les comportements des citoyens européens face au dérèglement climatique qui s'intensifie. L'édition 2022 nous apprend ainsi que 40% des Français prennent en compte les enjeux climatiques lorsqu'ils choisissent une banque ou un support d'épargne (45% à l'échelle de l'Europe des 27). Si cette tendance ne nous surprend plus, c'est tout de même une petite révolution sur un marché où les attentes des consommateurs se sont longtemps résumées au sacro-saint triptyque « produits - prix - service client ».

Les banques traditionnelles ont longtemps cru que leur respectabilité et leur ancienneté suffiraient à faire de leurs clients des consommateurs captifs (et en effet, la mobilité bancaire ne dépasse pas les 5% annuels dans notre pays). Mais l'arrivée des nouveaux acteurs financiers, rendue possible par les agréments intermédiaires (plus faciles à obtenir qu'une licence bancaire) et les plateformes de tenue de compte (simples et rapides à implémenter), a bouleversé l'ordre établi en mettant l'accent sur l'expérience client et en transformant cette thématique en un élément de différenciation fort et de multibancairisation des clients. De la même manière, nous assistons depuis quelques années à une évolution notable des attentes des consommateurs qui positionnent des critères extra-financiers en tête de leurs préoccupations : transparence, impact environnemental, responsabilité sociale et sociétale... Si les acteurs financiers – bien poussés par la réglementation européenne – communiquent de plus en plus sur la dimension éthique de leur business, il y a encore un fossé entre les déclarations d'intention et la mise en œuvre de l'éthique dans leur quotidien.



Lorsque qu'helios a été imaginé par Maeva Courtois et Julia Ménayas, les deux cofondatrices ont voulu inscrire leur mission sociétale de financement de la transition écologique dans leur ADN : l'entreprise est rapidement devenue société à mission en 2020, l'une des premières du secteur financier ! Un audit réalisé en 2023 par un organisme tiers indépendant a confirmé le respect de ses deux objectifs environnementaux statutaires :

1. la promotion de la préservation de l'environnement par la sensibilisation à la lutte contre le réchauffement climatique ;
2. l'encouragement des comportements à une finance et une épargne durables et respectueuses de l'environnement.

C'est une première façon de construire concrètement un nouveau modèle de finance éthique au quotidien : formuler

des ambitions RSE et les inscrire de façon native dans son modèle d'entreprise.

Le deuxième axe de travail sur lequel les établissements financiers doivent se pencher est la transparence. Il s'agit-là de rendre des comptes publiquement sur l'atteinte d'objectifs RSE et les moyens associés qui ont été mis en œuvre. Le verdissement d'un business model, la mesure d'impact, la roadmap de transformation sont autant de sujets sur lesquels les consommateurs demandent des comptes à leurs banquiers ou aux fonds d'investissement à qui ils confient leur épargne. Ce point est d'autant plus important que les marchés financiers traversent actuellement une crise de confiance sur l'étiquetage et la classification des supports d'investissement dits « verts ». Les régulateurs veillent et n'hésitent plus à agir pour alerter ou sanctionner ceux qui ne sont pas transparents sur la véritable durabilité de leurs instruments financiers.

Chez helios, nous avons rapidement voulu mesurer l'impact de nos investissements, afin de faire valider par un expert indépendant la solidité de notre promesse client de « dépollution de la banque ». Le travail réalisé début 2023 a confirmé que nos comptes étaient parmi les moins émissifs en CO₂ en France en 2022. Il nous a permis de fournir à nos clients et prospects des chiffres et des faits vérifiables, un rapport complet et transparent, des raisons de croire en notre positionnement alternatif et durable.

Enfin, les clients ne sont pas seulement demandeurs d'informations et d'engagements : ils veulent devenir de véritables parties prenantes. Comment les associer au quotidien à cette transformation durable ?

- En leur parlant régulièrement, pour mieux comprendre leurs attentes, leurs aspirations, leur perception du changement déjà à l'œuvre ;
- En co-construisant avec eux les produits & services de demain, dans une posture orientée client qui intègre plus largement les enjeux environnementaux et sociétaux ;
- En partageant une feuille de route, qui leur permette de comprendre où l'établissement se situe, quelles sont ses priorités et les prochains points de passage.

C'est ce que nous faisons chez helios depuis le début de l'aventure, et cette façon de travailler nous a assurément permis de valider rapidement que nous allions dans la bonne direction. Pour paraphraser un célèbre message publicitaire : « une banque qui implique ses clients dans son développement, ça change tout ! »

Les établissements financiers sont indispensables à la transition écologique, économique et sociétale qui nous attend : pour assumer leur rôle de financement de la transition, ils doivent repenser leur « logiciel » de développement, mettre l'éthique au cœur de leurs enjeux et s'appuyer sur l'exemple de ceux qui le font déjà avec succès.

Jérôme CALOT

Directeur Marketing & Communication
helios

EN ROUTE VERS UNE BANQUE ÉTHIQUE INDÉPENDANTE

Quelques mots sur La Nef

Au départ était la volonté de quelques citoyen-ne-s d'offrir à des porteur-euse-s de projets solidaires l'accès au financement qui leur était refusé par les banques. De cette idée est née La Nef, coopérative bancaire citoyenne, et seul établissement français à financer exclusivement des projets écologiques, sociaux et culturels. Plaçant la transparence au cœur de son ADN, elle est également la seule à publier chaque année la totalité des prêts octroyés grâce à l'argent de ses épargnant-e-s. Enfin, défendant un circuit court de l'argent, la coopérative n'a pas d'activité spéculative sur les marchés financiers et finance uniquement l'économie réelle.

Depuis sa création en 1988, La Nef a financé plus de 6 000 projets de la transition écologique et sociale (la filière bio, les énergies renouvelables, le secteur médico-social, l'insertion, l'économie circulaire, le commerce équitable, le secteur culturel, etc..) pour près de 900 M€.

Depuis quatre ans, La Nef connaît un changement d'échelle : alors que son bilan atteignait 500 millions d'euros fin 2018, il a aujourd'hui dépassé le milliard d'euros, et souhaite désormais passer un nouveau cap.

La demande d'indépendance

En tant qu'établissement de crédit spécialisé, La Nef est agréée par la Banque de France et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Lors de son lancement, La Nef a été adossée à une autre banque, qui garantit encore aujourd'hui sa solvabilité et sa liquidité. Dans ce contexte de forte croissance, et souhaitant accélérer celle-ci face aux enjeux climatiques et sociaux, La Nef a demandé à l'ACPR son indépendance. Pour convaincre cet organisme, elle doit prouver la solidité de son modèle, et en particulier collecter des fonds propres d'un montant assez confortable pour assurer son développement en autonomie lors des prochaines années. C'est dans ce contexte qu'a vu le jour la campagne « Big Banque » en octobre dernier.

Le Big Banque



Sur 30 millions d'euros visés en 3 ans, 17 millions ont déjà été collectés sept mois après le lancement ! Plus de 4 000 sociétaires ont rejoint la coopérative sur la période, ainsi que le Fonds Européen d'Investissement qui a investi 5 millions d'euros au capital. Il s'agit d'un vrai succès, non seulement pour ce que cette somme apporte comme appui à cette demande d'indépendance, mais aussi pour l'engouement citoyen que le projet suscite.

Un processus démocratique pour construire la banque éthique indépendante de demain

Conformément à ses valeurs démocratiques, La Nef a souhaité impliquer ses sociétaires en profondeur dans la définition du projet de banque éthique indépendante. Elle a pour cela choisi

d'innover, en imaginant un processus de participation inédit sur un modèle proche des conventions citoyennes, en amont de son Assemblée Générale et Congrès des sociétaires qui ont eu lieu les 13 et 14 mai 2023.

Le processus s'est déroulé en quatre temps :

- une consultation numérique pendant deux semaines, ouverte à tous les sociétaires. Ce sont 1 800 sociétaires qui ont participé sur la plateforme !
- une journée avec un panel représentatif de 30 sociétaires, dont la mission était de prendre en main les contributions ayant eu le plus de votes en ligne pour co-construire une résolution écrite à soumettre au vote de l'AG du 13 mai et étudier les actions des mois à venir... Une expérience inédite et fructueuse ;
- l'Assemblée générale s'est prononcée pour cette résolution qui a été adoptée ;
- le Congrès le lendemain a permis de décliner concrètement la résolution sur l'indépendance de La Nef dans toutes ses dimensions.

Une démarche vers l'indépendance encore en cours

Pour autant, l'objectif final n'est pas encore atteint : le dossier est toujours en cours d'instruction auprès de l'ACPR et La Nef souhaite prouver que l'émergence d'une banque éthique indépendante est soutenue par de nombreux citoyen-e-s et qu'il est urgent de lui donner une vraie place dans le système bancaire français. La Nef poursuit donc ses efforts autour du Big Banque pour conforter son dossier, pour une réponse espérée d'ici la fin de l'année.

Un pari fou et indispensable

L'indépendance de La Nef serait une exception, totalement à contre-courant du mouvement de concentration que connaît le milieu bancaire. Face au changement climatique et à l'exclusion sociale, elle apparaît pourtant comme une absolue nécessité. Les banques sont des acteurs économiques essentiels, qui par leurs financements d'aujourd'hui dessinent le monde de demain. Il est hautement urgent de faire émerger une banque éthique, indépendante des grands groupes bancaires, ancrée dans le réel et œuvrant activement et exclusivement au financement de projets transformateurs, écologiques, sociaux, et culturels. Nous, citoyen-e-s, avons aujourd'hui une carte à jouer.



Stéphanie LACOMBLEZ

Responsable partenariats et relations institutionnelles
La Nef

LES 7 DIMENSIONS DE LA PERFORMANCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE : NORMES DE GESTION POUR UNE INCLUSION FINANCIÈRE RESPONSABLE ET DURABLE

L'idée que les entreprises peuvent être source de bienfaits n'est pas nouvelle. En réalité, les meilleures entreprises, celles qui restent en activité, ont bien compris que le profit est le résultat d'une bonne gestion des affaires, et non son but. Mais même les entreprises qui souhaitent sincèrement offrir des produits et des services améliorant la vie de leurs client-e-s peuvent avoir du mal à définir des objectifs clairs, à fixer des cibles pertinentes et à élaborer une stratégie efficace. En réponse à ce défi dans le secteur de la finance inclusive, Cerise+SPTF a créé les Normes Universelles de gestion des performances sociales et environnementales¹ (plus communément appelées les « Normes Universelles »). Le manuel des Normes Universelles décrit exactement les pratiques de gestion que les prestataires de services financiers doivent mettre en place pour éviter les préjudices et générer des bénéfices pour leurs client-e-s.

La création des Normes Universelles fut motivée par une ambition de taille : codifier des normes pour la communauté mondiale des praticiens de la finance inclusive et responsable. Nous savions le travail complexe, et potentiellement litigieux, et le fait que nous ne pourrions le mener à bien que si nous écoutions les voix de chacun. Après des années de co-construction des meilleures pratiques au niveau international, de réflexion collective et d'approche ascendante, Cerise+SPTF a publié en 2012 la première édition des « Normes Universelles de gestion de la performance sociale et environnementale ». Régulièrement, Cerise+SPTF révisé et met à jour ce document, afin de s'assurer qu'il continue à rendre compte des meilleures pratiques. Les Normes Universelles, qui en sont à leur troisième édition, présentent un éventail de bonnes pratiques en matière de gestion, selon sept dimensions :



L'année dernière, Cerise+SPTF célébrait le dixième anniversaire des Normes Universelles, l'occasion de faire le point sur ce qu'elles ont permis d'accomplir. Une partie de cette histoire nous est racontée par ces quelques chiffres : Cerise+SPTF compte des milliers de membres, issus de toutes les régions du monde. La grande majorité des membres sont des prestataires de services financiers, des investisseurs d'impact, des associations nationales et des prestataires d'assistance technique qui travaillent directement avec des clients vulnérables et à faibles revenus dans les pays en développement. Il y a également des milliers d'utilisateurs enregistrés du « SPI », l'outil d'audit social gratuit qui évalue la mise en œuvre des normes universelles. Plus de 1 000 audits sociaux ont été réalisés pour des prestataires de services financiers qui touchent collectivement plus de 60 millions d'emprunteurs dans 100 pays ! Les commentaires des parties prenantes constituent l'autre partie de l'histoire. Ils confirment massivement la valeur des normes universelles, qui contribuent à l'obtention de résultats positifs pour les clients et à la durabilité de l'entreprise. Parmi les nombreuses idées clés, nous partageons les quatre suivantes :

- **La priorité accordée au client-e est cruciale.** Nulle entreprise ne peut subsister bien longtemps si elle n'a pas pour objectif premier de comprendre ses client-e-s, de leur fournir ce dont

ils ont besoin et ce qu'ils et elles recherchent, et de s'assurer qu'ils et elles restent en contact, car leurs besoins et leurs priorités peuvent évoluer, et le font régulièrement. Ce travail revêt une importance d'autant plus grande pour les client-e-s à faibles revenus ou les populations vulnérables.

- **Il est possible de mettre en place une stratégie axée sur les besoins sociaux.** Lorsque nous avons commencé ce travail, beaucoup de gens pensaient que la gestion des performances sociales était trop complexe pour être codifiée dans un ensemble de normes trop subjectives, trop dépendantes des priorités individuelles au niveau institutionnel. S'il est vrai que les institutions définissent — et devraient définir — leurs propres priorités, selon le profil de leurs client-e-s, leur environnement réglementaire, leur stade de maturité institutionnelle et toute une série d'autres variables, il n'en reste pas moins qu'il existe désormais une feuille de route. Les Normes Universelles et la suite d'outils d'audit développés par Cerise+SPTF peuvent aider à comprendre avec précision où vous en êtes, et fournir des conseils concrets, étape par étape, pour vous conduire à bon port.
- **Une bonne gouvernance et un bon leadership sont des éléments essentiels.** Tous les exemples de gestion efficace des performances sociales et environnementales ont ceci de commun qu'ils bénéficient de l'adhésion et de l'appui des plus hauts responsables de l'organisation. L'expérience nous montre que lorsque la gestion des performances sociales est déléguée, ou qu'un membre isolé du groupe en a la charge, cet effort est voué à l'échec. Par analogie, ce n'est pas qu'une simple application qui doit être installée, mais bien un système d'exploitation tout entier, bref, une culture. Cette culture est insufflée par les dirigeant-e-s, et c'est elle qui détermine toute la démarche de l'organisation.
- **La gestion des performances sociales et environnementales renforce la confiance et la résilience.** Lors de nos entretiens avec les parties prenantes, elles reviennent souvent sur des exemples concrets, où leur engagement envers leurs client-e-s et leur stratégie sociale ont porté leurs fruits. Du mouvement « no pago » au début des années 2000 en Bolivie au conflit en Géorgie, en passant par les crises économiques et monétaires au Liban ou les inondations en Inde et les crises sanitaires (COVID-19, notamment), les prestataires de services financiers à impact ont démontré que le fait de porter une attention particulière au personnel et aux client-e-s créait une source de motivation et de confiance dans laquelle puiser en périodes difficiles, et contribuait directement à la résilience institutionnelle.

En définitive, la qualité des Normes Universelles tient à ce qu'elles nous permettent d'agir. Il est aisé d'avoir des visions et des objectifs mais, comme le dit l'adage, « on n'a rien sans rien ». Les acteur-ric-e-s qui adoptent ces normes sont celles et ceux qui sont prêt-e-s à faire bouger les choses : adopter une manière de fournir des services financiers ou bien investir dans des prestataires de services financiers qui mettent l'accent sur la responsabilité, créant ainsi une réelle valeur ajoutée pour les personnes comme pour la planète.

Amelia GREENBERG
Deputy Director
Cerise+SPTF

1. <https://cerise-sptf.org/universal-standards/>
2. <https://en.spi-online.org/>

LA MESURE DE L'IMPACT, GARANTE DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS FINANCIERS À LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

Consciente des conséquences des urgences liées à la préservation de notre planète, la place financière de Paris se mobilise pour le développement de la finance à impact. Les pratiques dites « à impact » font l'objet d'un intérêt croissant en France. Ainsi, entre 2020 et 2021, l'encours des fonds à impact a progressé de +148% à périmètre constant, passant de 24,3 à 60,2 Mds€. Les membres de la Commission Impact de France Invest, par exemple, ont doublé leur encours sous gestion sur un an.

En 2021, le groupe de place, lancé à l'initiative de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des finances et de la relance, et Olivia Grégoire, alors secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, regroupant tous les acteurs de l'écosystème de la Place de Paris et coordonné par l'Institut de la Finance Durable (IFD) a permis l'émergence d'une définition commune. La finance à impact, qui vise l'accélération de la transformation juste et durable de l'économie au travers d'une stratégie d'investissement ou de financement s'appuyant sur les piliers de l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure, est un outil essentiel pour répondre aux urgences environnementales, sociétales et sociales.

Achevés en juin 2023, les travaux du groupe de place initiés deux ans plus tôt ont mobilisé la place financière de Paris pour rassembler les acteurs financiers autour d'outils communs permettant de mieux appréhender leur impact. Ces outils visent à assurer un engagement fort et crédible des acteurs financiers en évitant que l'impact ne reste qu'une promesse marketing : charte d'impact investisseur, grille d'évaluation du potentiel d'impact de l'investisseur déclinée à plusieurs classes d'actifs, bonnes pratiques des entreprises à impact...

En particulier, ces travaux ont analysé en profondeur les méthodologies existantes traitant du sujet cardinal de la finance à impact : la mesure de l'impact et son opérationnalisation. Si la mesure fait à ce jour partie des piliers généralement reconnus de la finance à impact, au même titre que l'intentionnalité ou l'additionnalité, il s'agit encore d'un concept peu maîtrisé faisant face à de nombreuses difficultés méthodologiques.

L'IFD, dont les membres sont en grande partie des acteurs financiers, s'est naturellement intéressé à la mesure de l'impact tant au niveau du sous-jacent que de l'investisseur. Plus particulièrement, pour garantir une réelle capacité transformative des acteurs financiers, la mesure de l'impact de l'investisseur se présente effectivement comme un outil puissant de la finance à impact, participant à une démarche de transparence grâce à l'observation de résultats tangibles et assurant la stratégie d'impact du fonds. Or, de nombreux freins font encore aujourd'hui obstacle à l'adoption de bonnes pratiques en matière de mesure de l'impact. La finance semble encore s'être peu emparée du sujet, alors même que de nombreuses méthodologies existent !

L'IFD a donc identifié les grandes familles de méthodologies existantes pour réaliser une évaluation d'impact, abondamment documentées par le passé dans des secteurs autres que la finance : des méthodes quantitatives basiques telles que la comparaison sectorielle, la comparaison à la tendance, la comparaison à un objectif, ou contrefactuelles comme l'appariement ; ainsi que des méthodes qualitatives basiques telles que les enquêtes, les interviews ou structurées comme les méthodes logiques... Les forces et faiblesses des différentes méthodes ont été passées en revue sur la base de huit critères dont le coût, les difficultés

pratiques, le besoin en données, la capacité à démontrer le lien de causalité ou l'additionnalité, etc.

Bien que le choix final de la méthode d'évaluation dépende avant tout des spécificités de la stratégie et des ressources mobilisables par le financeur, le groupe de place recommande une hiérarchisation des combinaisons des méthodes, du niveau 1 (le moins convaincant) au niveau 5 (le plus convaincant). Les combinaisons, qui reposent sur un maximum de 2 méthodes, reflètent la complémentarité entre méthodes qualitatives et quantitatives, et sur les différences de robustesse entre méthodes « basiques » et plus sophistiquées.

Proposition de combinaisons de méthodes d'évaluation de l'impact

Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	Niv. 4	Niv. 5
Une méthode quantitative "basique"	Une méthode quantitative "basique" + une méthode qualitative "basique"	Une méthode quantitative "contrefactuelle" OU Une méthode quantitative "basique" + une méthode qualitative "structurée" OU Une méthode quantitative "basique" + une méthode logique	Une méthode quantitative "contrefactuelle" + une méthode qualitative "basique"	Une méthode quantitative "contrefactuelle" + une méthode qualitative "structurée" OU Une méthode quantitative contrefactuelle + une méthode logique

Pour les investisseurs se voulant « à impact », ces outils peuvent s'avérer puissants combinés ensemble. En conséquence, le groupe de place a considéré que les fonds auto-déclarés « à impact » devraient être en mesure d'atteindre à minima le niveau 2 des combinaisons.

En conclusion, le sujet de la mesure de l'impact démontre que la construction d'un référentiel commun ainsi que la diffusion de méthodologies permettront d'anticiper la croissance des encours à court-moyen terme. La mise en place de méthodes d'évaluation de l'impact favorise l'anticipation de possibles réglementations à venir ou de règles posées par un éventuel Label Impact au niveau français ou européen. Les acteurs financiers de la Place de Paris sont d'ailleurs appelés à utiliser les principes édictés par la Charte Investisseur et la grille associée aux différentes classes d'actifs et à affirmer leur engagement en faveur de la finance à impact en signant, dès la rentrée 2023, ladite charte.

C'est pourquoi, fort de son engagement pour le développement de la finance à impact, la Place de Paris continuera à se mobiliser en coordination avec tous les acteurs concernés autour de ces outils de référence pour avancer collectivement sur des bases solides, crédibles et partagées.

Philippe TAFFIN

Directeur Finance & Investissements
France Assureurs

METTRE LES INDIVIDUS ET LES COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES AU CŒUR DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE « ZÉRO ÉMISSION NETTE »

Prenez une personne, n'importe où dans le monde, et demandez-lui ce que lui évoque le « zéro émission nette » ; il y a de fortes chances que l'on vous réponde que, si ce concept aide peut-être la planète, cela n'apporte pas grand-chose à l'individu ou à sa communauté d'appartenance. À termes, cette frustration collective risquerait de se transformer en un rejet de l'idée même de transition. Dans les économies en développement, une inquiétude légitime grandit : celle de voir qu'une attention exclusivement portée sur le climat entrave plus largement les perspectives de développement social et économique.

Pour réussir la transition vers le zéro émission, il faut trouver un juste équilibre entre réalités actuelles et impératifs futurs, en commençant par atténuer méticuleusement les conséquences sociales de l'abandon des modèles d'entreprises polluantes. Nous devons aussi veiller à ce que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique offrent aux personnes, les minorités en particulier, la possibilité de prospérer dans une économie mondialisée en pleine mutation. Cela signifie, par exemple, de nouveaux emplois décents dans des industries à faible émissions, l'accès à des énergies renouvelables abordables, la revalorisation de communautés marginalisées et une participation égale à des chaînes d'approvisionnement plus vertes pour les économies en développement.

En d'autres termes, chaque individu doit être intégré à une transition vers le « zéro émission nette ». Bien que de plus en plus reconnu par les acteurs financiers de tous bords, cet impératif peut sembler intimidant. Il est en effet délicat de saisir toutes les implications sociales de la transition, en particulier la manière dont elles devraient influencer les décisions d'investissement.

Pour accompagner les acteurs du marché financier dans cette démarche, l'Impact Investing Institute a récemment publié les *Just Transition Criteria*¹ (« Les Critères de Transition Juste »), un outil pratique et unique en son genre qui permet aux investisseurs d'aligner leurs investissements sur une transition juste et inclusive vers le net zéro. Ces critères ont été élaborés en collaboration avec 22 institutions financières mondiales qui gèrent 4 000 Mds€ d'actifs et participent à notre concours *Just Transition Finance Challenge*². Le défi rassemble à la fois des investisseurs privés – y compris des gestionnaires d'actifs et des investisseurs d'impact – des institutions publiques de financement du développement et des organismes multilatéraux.

En pratique, les critères de transition juste aident les investisseurs à aligner leur produit financier sur les trois éléments clés d'une transition juste :

- promouvoir les mesures pour le climat et l'environnement ;
- améliorer la répartition et l'équité socio-économiques ;
- faire entendre la voix des personnes marginalisées.

Ce dernier aspect est sans doute le plus intrigant. Comment garantir que les minorités touchées par la transition auront un rôle à jouer dans ce processus ? Si une entreprise du secteur de l'énergie décide de décarboner ses activités, les personnes affectées par le démantèlement d'une installation – travailleurs et fournisseurs locaux inclus – ont-elles leur mot à dire dans les plans de transition ? Une meilleure articulation avec les personnes peut contribuer à atténuer certains effets négatifs,

tant sur les personnes concernées que sur la réussite du plan de transition lui-même.

Dans certaines économies développées, cette prise en compte des questions sociales est considérée comme allant de soi, mais à l'échelle mondiale, il s'agit souvent d'une réflexion a posteriori. Pour les investisseurs responsables, inciter les entreprises à s'engager auprès des populations marginalisées tout au long de leur transition est une bonne manière de générer de l'impact.

Ces critères sont fermement ancrés dans la pratique et ont été conçus pour être compatibles avec des cadres de reporting largement utilisés – le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), la Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – afin de permettre aux investisseurs de les adopter aussi facilement que possible.

Mais la transition n'est qu'une partie de la question. Les critères permettent aussi aux investisseurs de réfléchir aux moyens de faire des minorités la clé de voûte de l'économie de demain. Par exemple, le fonds *InsuResilience*³ de BlueOrchard, l'un des fonds pilotant les critères, investit dans des fournisseurs de micro-assurance qui aident les petits exploitants agricoles des économies en développement à protéger leurs revenus contre les effets du changement climatique. En collaboration avec 60 Decibels, une société de mesure d'impact basée sur la technologie, le fonds interroge régulièrement les clients finaux pour s'assurer que les produits de micro-assurance sont adaptés à leurs besoins et abordables.

Les investisseurs qui intègrent ces critères dans leurs activités constatent que cela peut renforcer l'impact de leurs investissements et leurs résultats financiers. Dans le courant du mois de septembre, nous publierons un guide sur l'engagement des communautés à l'intention des investisseurs, qui offrira des conseils pratiques sur la manière dont l'engagement auprès des populations peut réduire le risque financier et mieux identifier les défis et les opportunités en matière d'impact.

Ce guide mettra aussi en lumière des fonds qui ont permis aux communautés de mieux contrôler les investissements. Citons par exemple le fonds *Ujima* à Boston, aux États-Unis, qui finance des petites entreprises, des projets immobiliers et des projets d'infrastructure menés par des communautés noires, indigènes et ou autres issues de la classe ouvrière. Ces comités d'investissement sont composés d'habitants, d'organisations partenaires locales, de propriétaires d'entreprises communautaires et d'employés.

En tant qu'acteurs de la finance responsable, nous travaillons avec des investisseurs et des bénéficiaires en bout de chaîne, bien souvent en première ligne du changement climatique et en marge de notre système économique. C'est une occasion unique de montrer que les marchés financiers peuvent faire partie de la solution et ne pas être un obstacle, pour assurer une transition juste, et que les populations peuvent ainsi être autonomisées dans ce processus. Nous pensons que les critères de transition juste offrent un premier moyen pratique d'y parvenir – et nous vous encourageons à les utiliser.

David KRIVANEK
Senior Programme Manager
Impact Investing Institute

1. *Just Transition Criteria – a practical tool for fund managers*, <https://www.impactinvest.org.uk/resources/publications/just-transition-criteria/>
2. *Just transition finance*, <https://www.impactinvest.org.uk/our-work/projects/just-transition-finance/>
3. *InsuResilience Solutions Fund*, <https://insuresilience-solutions-fund.org/>



Graphique 1 : La transition juste et ses trois piliers

INVESTISSEMENTS À IMPACT ET TERRITOIRES : DES ARTICULATIONS NÉCESSAIRES

Le cercle des investisseurs à impact

En 2016, un constat est partagé entre la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires et Le RAMEAU sur la **difficulté d'investir dans des projets d'innovation sociétale ayant un fort potentiel de changement d'échelle** : ces derniers ont besoin d'être accompagnés pour assurer leur réussite, mais l'ingénierie associée est difficile à financer et à mobiliser.

Initié par la Caisse des Dépôts, en partenariat avec Le RAMEAU, un groupe de travail s'est ainsi constitué en novembre 2016 pour réfléchir aux moyens de soutenir l'innovation sociétale. L'objectif était de réunir des profils représentatifs de la diversité des investisseurs (philanthropes, investisseurs financiers à impact, banques, institutions publiques...).

De fin 2016 à 2021, le Cercle constitué de 21 membres s'est réuni huit fois et a été à l'initiative de quatre séminaires avec la communauté des accompagnateurs des projets à impact. Ces réflexions ont notamment contribué à l'émergence du **Fonds i'**, dispositif accompagnant le déploiement des projets à impact.

« L'AMBITION EST DE FAIRE VIVRE LA COMMUNAUTÉ D'ACTEURS DE L'INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL POUR ÉCHANGER ET PARTAGER RÉFLEXIONS ET BONNES PRATIQUES. »

En 2022, fort de la richesse de ces échanges, la Caisse des Dépôts / Banque des Territoires a souhaité aller plus loin en mobilisant gouvernances et équipes opérationnelles pour faire évoluer le Cercle vers **plus d'opérationnalité**. L'ambition est de faire vivre la communauté d'acteurs de l'investissement à impact social **pour échanger et partager réflexions et bonnes pratiques**. Le Cercle est aujourd'hui piloté par la Banque des Territoires et co-animé par FAIR et Le RAMEAU au travers de différents formats :

- des sessions très ouvertes pour sensibiliser au travers de témoignages inspirants ;
- des comités plus restreints, entre pairs, pour prendre du recul et anticiper les évolutions de l'investissement à impact social ;
- des groupes de travail opérationnels pour produire en commun des ressources de mise en pratiques et pour se donner la possibilité d'expérimenter et d'innover ensemble.

Investissements et territoires

Pour la période 2022-2023, le Cercle s'est donné comme fil rouge le **thème « Investissements à impact et territoires »**. Il permet de répondre :

- aux besoins d'interconnaissance entre les différents profils d'investisseurs et leurs complémentarités ;
- à l'enjeu de pouvoir articuler les actions nationales et territoriales des investisseurs à impact social.

Un premier **webinaire** a été organisé le **21 novembre 2022** : il a permis à une cinquantaine de participant·e·s de s'inspirer

et d'échanger autour des pratiques de trois investisseurs à impact complémentaires dans leurs profils, leurs modalités et leurs zones d'intervention :

- Créalia Occitanie, financeur de l'amorçage en lien avec une diversité de réseaux de financements à l'échelle régionale ;
- la Fondation Caritas, acteur de la philanthropie articulant une diversité de modalités d'intervention au niveau national ;
- la Direction PACA de la Banque des Territoires, acteur économique et d'intérêt général, intervenant à tous les échelons territoriaux.

À l'occasion de ce webinaire, trois enjeux ont émergé et ont fait l'objet d'un **atelier entre pairs le 22 mars 2023** réunissant une trentaine de membres du Cercle :

- Stade de maturité et type de financements : quelles sont les natures de financement activées en fonction du stade de maturité des projets ? Quelles spécificités selon le profil d'investisseur ?
- Territoires et écosystèmes locaux : quelles sont les articulations entre investisseurs selon les échelons ? Comment se matérialise leur ancrage au sein des écosystèmes locaux ?
- Accompagnement : quelles sont les différentes formes d'accompagnement proposées tout au long de la vie du projet pour le consolider et sécuriser le financement ?

Enfin, un **groupe de travail opérationnel d'une dizaine de structures** s'est réuni pour la première fois le 12 juin 2023 afin de favoriser l'interconnaissance, partager les pratiques de financement et d'interactions aux différents échelons territoriaux. Il en est ressorti :

- la nécessité pour les équipes opérationnelles de mieux comprendre le périmètre d'actions des différents investisseurs à impact social ;
- pour les structures ayant un périmètre territorial restreint, l'enjeu de se faire (re)connaître de celles ayant une envergure nationale.

Les liens entre l'échelon national et l'échelon territorial d'une part, et les liens transverses entre échelons territoriaux d'autre part, ont suscité de nombreux échanges. Ils ont permis de poser des éléments clés de compréhension du fonctionnement et de l'articulation de la diversité des acteurs de l'investissement à impact social.

La prochaine étape sera la mise en commun de ces différents cheminements sous format d'un livrable dont les résultats seront présentés à **l'automne 2023** dans un lieu symbolisant le thème fil rouge, le **Hub des territoires**, espace d'échanges et de réflexions de la Banque des Territoires !

Anne-Lise COMPAORE

Chargée d'investissement- Pôle Impact Santé Médico-Social
Direction de l'Investissement- Dép. Cohésion Sociale et Territoriale
Banque des Territoires

1. <https://www.banquedesterritoires.fr/le-fonds-i>

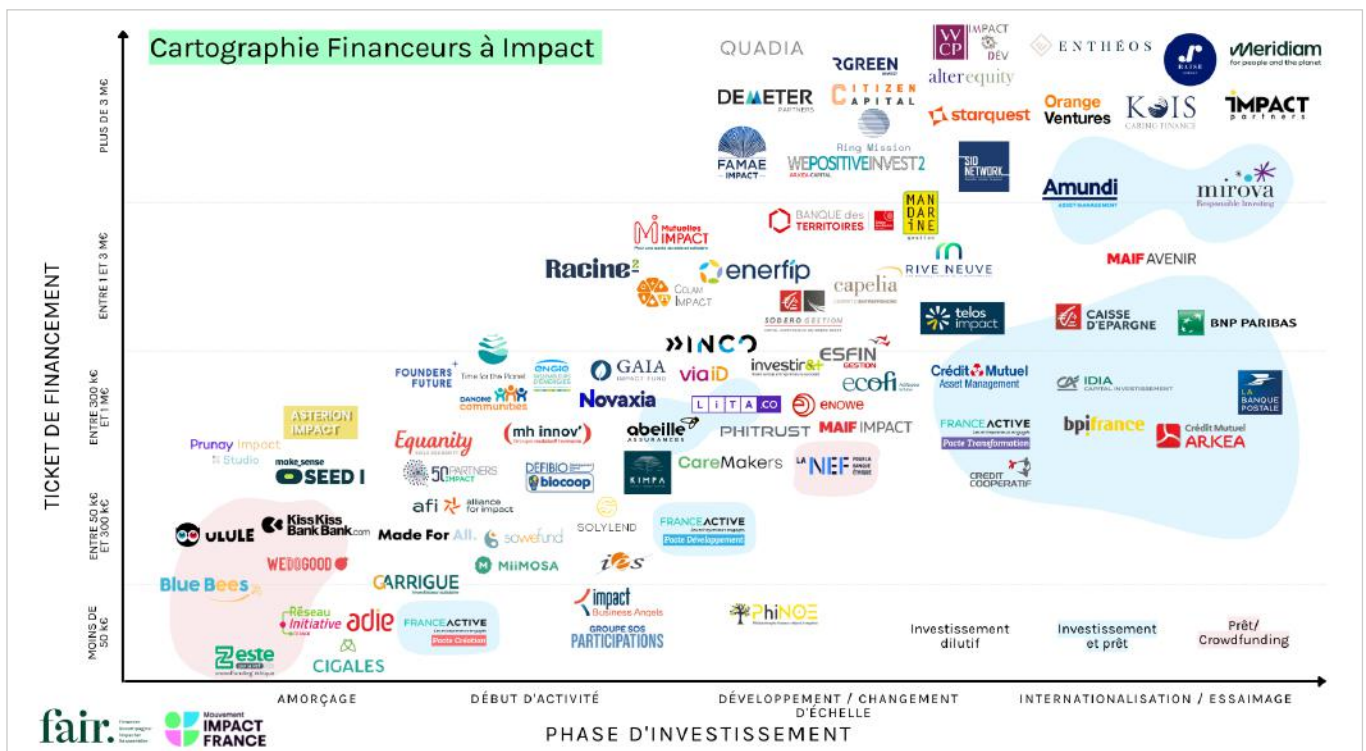
LES FINANCEMENTS INNOVANTS DANS L'ESS : SOUTENIR

L'économie sociale et solidaire (ESS) connaît une croissance remarquable et suscite un intérêt grandissant. Les entreprises de l'ESS ont un objectif double : générer un impact social positif tout en maintenant une viabilité économique. Pour atteindre cet équilibre délicat, de nouvelles approches de financement émergent, offrant des solutions innovantes pour soutenir le développement des entreprises sociales. Ce sont ces différentes formes de financement innovant de l'ESS que nous explorerons en les illustrant par quelques exemples inspirants.

La création et le développement de fonds d'investissement privilégiant l'ESS

Pour soutenir le développement des entreprises de l'ESS, des fonds spécifiques ont été créés. Ces fonds se concentrent sur le financement d'entreprises sociales et solidaires, offrant des opportunités d'investissement alignées avec des objectifs sociaux et environnementaux. Les investisseurs intéressés par l'impact social peuvent ainsi canaliser leurs ressources vers des entreprises qui partagent leurs valeurs. Ces fonds offrent aux entreprises

de l'ESS un accès à des capitaux importants pour leur croissance et leur expansion. Ils permettent également aux investisseurs de diversifier leurs portefeuilles en incluant des investissements à fort impact social. Les fonds de l'ESS jouent ainsi un rôle clé dans le soutien financier des entreprises sociales et solidaires, favorisant leur développement à long terme.



L'exemple de Plateau Urbain : une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) au service de la revalorisation urbaine

Plateau Urbain est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) française qui se consacre à la réhabilitation et à la revalorisation temporaires des espaces urbains sous-utilisés. Son objectif est de transformer ces lieux en espaces collaboratifs, créatifs et solidaires pour le bénéfice de la communauté locale. Pour

financer leurs projets, Plateau Urbain a adopté une approche : l'ouverture du sociétariat.

La coopérative Plateau Urbain réemploie des lieux existants pour donner vie à des communautés solidaires, diffuser des alternatives concrètes, accueillir et répondre aux besoins inassouvis dans la ville contemporaine.

Plateau Urbain a fait entrer des partenaires dans sa gouvernance en

leur permettant de devenir sociétaires de la coopérative. Cette ouverture du sociétariat s'inscrit dans un triple mouvement de la coopérative, selon Simon Laisney, cofondateur de Plateau Urbain : « Faire entrer nos partenaires dans Plateau Urbain et dans sa gouvernance afin d'être toujours au fait des attentes et des ambitions des parties prenantes de notre action ; permettre à Plateau Urbain d'investir sereinement et de manière éclairée dans les grands projets d'occupation temporaire qui seront à même de

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SOCIALES

marquer les esprits demain ; préfigurer et financer l'ouverture au sociétariat de notre coopérative aux utilisateur·rice·s des tiers-lieux temporaires et solidaires que nous créons et gérons. »

« LORSQU'IL S'AGIT DE LEVÉES DE FONDS DANS L'ESS, IL EST CRUCIAL D'ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DU PROCESSUS CES ENTREPRISES QUI FONT FACE À DES DÉFIS SPÉCIFIQUES DANS LE FINANCEMENT DE LEUR DÉVELOPPEMENT. »

Grâce à ce modèle d'approche innovante, Plateau Urbain a pu réunir 2,9M d'€ en combinant à la fois des quasi-fonds propres rémunérés et des parts sociales sans rendement. Ces quasi-fonds propres (TP) ont été utilisés pour subsituer les emprunts bancaires de la coopérative pour les sept prochaines années, tout en permettant également à la coopérative de renforcer ses fonds propres. Cette stratégie a été un succès pour mobiliser des ressources financières tout en améliorant la situation financière de la coopérative.

L'exemple de Scoping : un modèle de financement mixte au service de l'entrepreneuriat social

Scoping est une Société Coopérative et Participative (SCOP) d'ingénierie et de conseil en bâtiment. En juin 2022, Scoping a lancé une levée de fonds auprès de ses partenaires bancaires et financiers. Cette levée de fonds est destinée à booster ses projets de développement pour les années 2022-2024 pour accompagner les transitions écologiques des territoires dans le bâtiment et l'immobilier. Le tour de table s'est conclu en deux mois avec un financement bouclé à hauteur de 2,5M€ par des prêts à moyens termes avec le Crédit Coopératif et les outils du mouvement coopératif (SOCODEN pour le prêt et SOFISCOP en garantie) et, avec en partenaires privilégiés de leur coopérative, accompagnés par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Société Générale.



L'exemple de Sinny&Ooko : le crowdfunding avec LITA.co

Sinny&Ooko est une entreprise ESUS de création de Tiers-Lieux éco-culturels. Pour financer ses activités et le développement de nouveaux Tiers-Lieux, Sinny&Ooko a

utilisé notamment le crowdfunding, grâce à la plateforme de financement participatif LiTA.co. Il s'agit d'une plateforme numérique d'investissement à impact social sur laquelle des investisseur·euse·s particuliers ou professionnel·le·s peuvent investir dans des projets à « impact positif » sur la société. Sinny&Ooko a réussi à mobiliser plus de 550 000 euros auprès de plus de 400 citoyen·ne·s.

Ce type de financement est généralement utilisé en complément pour mobiliser la société civile. Julien Delcey, Directeur Général de Sinny&Ooko explique : « L'objectif du crowdfunding pour nous est d'impliquer les citoyens, ce qui revêt une importance considérable pour une structure de l'ESS comme la nôtre. »

La levée de fonds a été complétée par la Banque des territoires, le fonds Abeille Impact Investing France et INCO Investissement et le fonds NovESS, de Mandarine Gestion pour arriver à 3M€.

Ces financements permettent à Sinny&Ooko de poursuivre son changement d'échelle en finançant la création de deux nouveaux tiers-lieux au Havre et à Toulouse et la pérennisation de la cité Fertile en région Île-de-France.

L'importance d'accompagner les entreprises de l'ESS dans leur levée de fonds

Lorsqu'il s'agit de levées de fonds dans l'ESS, il est crucial d'accompagner tout au long du processus ces entreprises qui font face à des défis spécifiques dans le financement de leur développement. L'Accélérateur ESS d'HEC Paris, initié et soutenu par la Région Île-de-France, travaille sur des soutiens techniques et stratégiques aux entreprises de l'ESS, les aidant à structurer leur plan de financement, à identifier les sources de financement appropriées et à développer un modèle économique attractif pour les investisseurs.

Les financements innovants dans l'ESS jouent un rôle essentiel dans le soutien et le développement des entreprises sociales. Les fonds dédiés, les modèles coopératifs, le crowdfunding et l'accompagnement spécialisé offrent des opportunités uniques pour mobiliser des ressources financières et créer un impact social positif.

Les exemples de Plateau Urbain, Scoping et Sinny&Ooko illustrent et prouvent la diversité des approches de financement dans l'ESS. En combinant coopération, participation, mutualisation et règles de base économiques, ces entreprises réussissent à financer leurs projets et à développer leur impact social.

**Article co-signé par l'ensemble des équipes
Accélérateur ESS**



1. Site internet de LITA.co: <https://fr.lita.co/fr>

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF, UN OUTIL PUISSANT POUR (RE)CRÉER DU LIEN ENTRE LES ACTEUR·RICE·S ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES

Ces dernières années, le paysage social et économique a été directement impacté par les crises successives. COVID-19, guerre en Ukraine, réchauffement climatique : qu'il s'agisse des acteur·rice·s financier·e·s, des citoyen·ne·s ou des entreprises, tou·te·s ont dû s'adapter, faire preuve de résilience et innover. Pour répondre aux enjeux climatiques, alimentaires, sanitaires et énergétiques de notre siècle, le financement participatif est un outil puissant. Il permet d'orienter l'épargne des citoyen·ne·s, les fonds existants vers des projets à impact positif afin de leur permettre de voir le jour, et de créer du lien entre toutes les parties prenantes dans une démarche de soutien à la transition.

De la nécessité de prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux des projets financés

La rentabilité n'est pas seulement une histoire de ratios financiers. L'impact d'un projet doit se mesurer à l'aune de divers indicateurs, tant financiers, que sociaux, économiques et environnementaux. En investissant dans des projets responsables, chacun·e peut agir pour une économie plus verte, durable et rentable. Chez MiiMOSA nous rencontrons de nombreux·ses agriculteur·rice·s qui souhaitent réduire leurs coûts de production et diversifier leurs revenus. Certain·e·s d'entre elles et eux envisagent par exemple de se lancer dans la construction d'une unité de méthanisation qui aura plusieurs vertus parmi lesquelles on peut noter :

- la production d'une énergie verte, le biogaz, pour développer une offre d'énergie plus respectueuse de l'environnement aux citoyens ;
- la production et l'utilisation d'un digestat comme engrais naturel pour éviter l'utilisation d'intrants chimiques et s'engager dans des pratiques agricoles plus vertueuses ;
- la création d'emplois sur le territoire ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces projets à fort impact énergétique nécessitent de lourds investissements au départ. Pour leur permettre de voir le jour, les agriculteurs ont bien souvent recours au soutien des citoyen·ne·s. Ces dernier·e·s viennent compléter sous forme de prêt, les subventions déjà obtenues ainsi que les apports des porteur·euse·s de projet. Les fonds ainsi réunis, les prêts bancaires qui sont eux soumis au respect de ratios d'endettement stricts, peuvent alors être obtenus.

Le financement participatif : à la croisée des enjeux financiers des parties prenantes

Porteur·euse·s de projet : un financement accessible et flexible. Dans un contexte de hausse des taux bancaires et d'un accès au crédit plus limité pour les entreprises, le financement participatif demeure une alternative concrète pour les porteur·euse·s de projet. Avec le soutien financier des citoyen·ne·s, le partenaire bancaire diminue son intervention, et partage son risque. La prise de garanties ou le cautionnement personnel se limite aussi à la quote part financée par le partenaire bancaire, ce qui soulage le ou la porteur·euse de projet.

Citoyen·ne·s : un investissement vert et rémunérateur. Alors que le taux de livret A est maintenu à 3% jusqu'en 2025, le financement participatif sous forme de prêt peut être une véritable aubaine pour les citoyen·ne·s désireux·ses d'un placement rémunérateur. Généralement compris entre 3 et 8%, les prêts participatifs permettent aux citoyens d'accéder à des placements avantageux tout en ayant un réel impact sur leur territoire et l'environnement.

Porteur·euses de projets et citoyen·ne·s mobilisé·e·s pour la biodiversité. Après avoir lancé une première collecte en 2020, la société Vostok Services a fait appel une seconde fois aux citoyen·ne·s pour financer le développement de la ferme familiale engagée dans la production de lin. À travers sa seconde collecte en *crowdfunding*, la ferme a souhaité planter 23,7 hectares d'arbres sur ses parcelles afin de créer un microclimat régulant la température, l'eau et réduisant l'érosion. Ce projet a nécessité un investissement de 100 000€ qui a été financé par près de 200 citoyen·ne·s. Un financement gagnant à tous points de vue puisqu'il a un impact environnemental fort, il permet au porteur de développer son activité et il rémunère les investisseur·euse·s à hauteur de 5,10% par an.

Le financement participatif, finance d'avenir

En un an, le secteur du financement participatif a augmenté de 25,3%¹. C'est plus de 550 millions d'euros qui ont été récoltés spécifiquement pour des projets à visée sociale ou environnementale. D'ailleurs, depuis 2015, tous secteurs confondus, le financement participatif (sous forme de dons, prêts et capital) a vu ses chiffres multipliés par 14. Cela reflète le succès d'un modèle simple et alternatif pour les porteur·euse·s de projets mais aussi pour les citoyen·ne·s en recherche de transparence, de proximité et d'impact.

Zoom : l'impact chez MiiMOSA

MiiMOSA est une plateforme de financement participatif que l'on peut qualifier "à impact". Notre mission a pour objet le financement de la transition du monde agricole et alimentaire vers des modèles qui respectent le Vivant dans sa grande diversité.

Chez MiiMOSA, l'impact correspond à deux champs d'analyse :

- Les externalités positives ou négatives que nous générons pour produire notre plateforme et nos services. Ce champ va regrouper les politiques de QVT, la certification B-CORP que nous avons obtenue, le bilan carbone (scope 1 et 2).
- Les externalités positives que nous générons par les financements que nous permettons. On y retrouve le reporting extra financier, la démarche impact d'analyse des projets, la mesure de l'intensité carbone du portefeuille des prêts faits sur la plateforme, la mesure de l'impact biodiversité, les démarches d'entreprise à mission.

L'impact pas à pas dans le flux de travail. Tous les projets présents sur la plateforme sont sélectionnés avec soin pour être en phase avec la mission de MiiMOSA. En plus de regarder les aspects purement financiers du projet, nous attribuons une note d'impact. Cette note s'établit grâce à une matrice de notation que nous avons créée et qui est adaptée au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des énergies renouvelables agricoles. Cette matrice évalue les impacts économiques, environnementaux et sociaux au travers de neuf finalités auxquelles doit répondre le projet. Ces finalités sont en accord avec les Objectifs du développement durable.*

Article co-signé par l'ensemble des équipes MiiMOSA

1. Chiffres issus du Baromètre du crowdfunding en France 2022 - MAZARS <https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2023/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING-2022-FPF-MAZARS.pdf>

* Plus de détail sur le rapport d'impact 2022 de MiiMOSA : <https://decouverte.miiiosa.com/hubfs/pdf/rapport%20-%20impact%202023.pdf>

TRANSITION AGRICOLE ET INCLUSION FINANCIÈRE DES PETIT·E·S EXPLOITANT·E·S AGRICOLES

Les petit·e·s exploitant·e·s représentent une opportunité d'impact pour toute la chaîne de valeur

A lors que près de deux milliards de personnes tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture, dont 70% de la population en Afrique ou 60% en Asie du Sud¹, les petit·e·s agriculteur·rice·s constituent l'un des groupes les plus exposés et les plus cruciaux au bas de la pyramide, pour lesquels l'accès à des ressources de base telles que l'accès à la formation professionnelle² ou l'inclusion financière³ est un enjeu primordial.

L'accès aux services financiers est un outil essentiel pour fournir les fonds nécessaires aux agriculteur·rice·s, pour faire face à des défis de court terme dans un premier temps, mais également pour investir, changer de pratiques, augmenter leurs revenus et faire face au dérèglement climatique, dans un second temps.

Les petit·e·s exploitant·e·s agricoles représentent ainsi une double opportunité pour toute institution financière : de marché en accroissant sa clientèle, et d'impact en améliorant l'inclusion financière. Et ce, alors que la demande totale de financement des petit·e·s exploitant·e·s n'est actuellement financée qu'à hauteur de 3% au niveau mondial⁴.

La nécessité d'élaborer des mécanismes financiers inclusifs pour les petit·e·s exploitant·e·s agricoles

La finance inclusive est donc essentielle pour aider à sécuriser les ressources financières et à développer les petites exploitations agricoles. Les besoins en investissement sont variés : formation, certification, capacités de stockage pour éviter la déperdition de la production, équipements de transformation, sécurisation de la détention foncière...

Pour déployer l'accès aux services financiers pour les populations vulnérables, il faut en effet faire face à de nombreuses barrières sur le terrain : coût élevé du marketing et de l'administration, manque d'accès au capital d'Institutions de Microfinance (IMF), manque de garanties (absence de titre de propriété, ou d'informations) ou de visibilité sur l'activité des emprunteurs, données inexistantes ou non fiables, risque de défaut...

Différents mécanismes financiers existent, et sont généralement peu utilisés. Les plus usités ? La microfinance et les mécanismes de crédits court terme, généralement concédés à des niveaux d'intérêt significatifs. L'accès aux crédits d'investissement à moyen et long terme est, en revanche, généralement hors de portée des petit·e·s agriculteur·rice·s. Enfin, certaines opportunités émergentes sont à mentionner, comme la valorisation financière des externalités positives générées par les activités agricoles.

S'il est bien calibré et accompagné, l'accès à des services financiers destinés aux petit·e·s exploitant·e·s peut permettre d'augmenter structurellement les revenus sur le long terme, et d'atténuer les risques quotidiens et de long terme.

Opérationnaliser l'inclusion financière

Bien qu'un grand nombre d'institutions financières ne proposent pas ou peu de services financiers à destination de populations de petit·e·s agriculteur·rice·s encore largement non bancarisé·e·s, des solutions de financement sont en cours de développement. Cependant, afin de répondre à l'ensemble des besoins en matière de financement des petit·e·s exploitant·e·s agricoles, il est nécessaire d'impliquer davantage les banques commerciales en complément des IMF.

Pour ce faire, plusieurs éléments centraux sont nécessaires à notre sens pour mettre en œuvre de tels dispositifs :

- identifier les schémas contractuels sur lesquels s'appuyer pour structurer les portefeuilles ;
- rechercher l'expertise et co-construire des innovations inclusives (notamment digitales) pour déployer et monitorer les programmes de transformation ;
- faire appel à la finance catalytique pour réduire les risques et donc le coût des financements octroyés dans certains cas ;
- organiser des coalitions multi-parties prenantes autour des projets de transformation des chaînes de valeur agricoles : acteur·rice·s financier·e·s, expert·e·s, industriel·le·s, Institutions de développement, société civile, pouvoirs publics et autres, doivent travailler de concert et sur le long terme pour lever les obstacles.

Ainsi la Société Générale et Ksapa ont conclu un partenariat dans le but de concevoir et déployer des schémas financiers abordables pour les communautés fermières et visant la création de valeur dans les territoires ruraux, le renforcement des chaînes de valeur agricoles, et l'impact social et environnemental dans des coalitions multi-parties prenantes intégrant sociétés industrielles et société civile. Visant la Côte d'Ivoire en premier lieu, ce partenariat a pour objet de développer des solutions couplant assistance technique, digitalisation *low tech* et finance à impact pour accompagner les acteur·rice·s locaux·cales et internationaux·les dans la recherche d'impact social et environnemental positif sur leur chaîne de valeur, et dans la création de valeur locale.

La mise en place de financement moyen-long terme au niveau des coopératives sera ainsi accompagnée par Ksapa dans le diagnostic des besoins au niveau des fermier·e·s et de la coopérative, leur priorisation dans un plan d'investissement transformationnel, et le déblocage de crédits de moyen-terme pour les financer (équipements, formation, digitalisation...). Il sera complété par l'accompagnement et le suivi des impacts au long cours et de la création de valeur pour le pays et les communautés locales.

La Société Générale et Ksapa envisagent en ce sens des schémas de crédit d'investissement embarquant toute la chaîne de valeur sur des programmes pluriannuels.

À travers cette première initiative, la Société Générale et Ksapa ont pour objectif d'établir un modèle financier et opérationnel efficace qui aura vocation à être répliqué sur d'autres chaînes de valeur agricoles et d'autres géographies en Afrique de l'Ouest.

Raphaël HARA
Managing Director
KSAPA

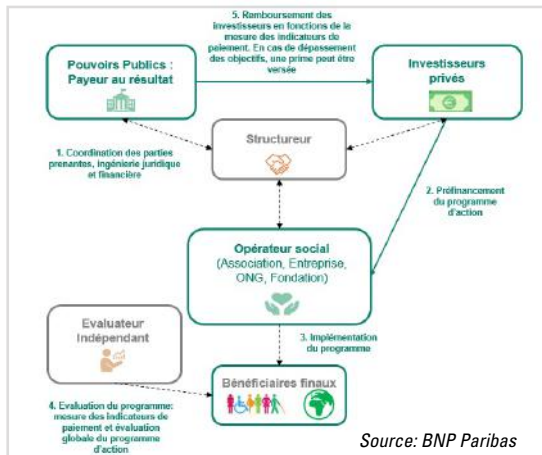
Marie-Aimée BOURY
Head of Impact-based Finance
Société Générale

1. FAO. 2018. *World food and agriculture - Statistical pocketbook*, 2018. Rome. 254 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO. <https://www.globalagriculture.org/fileadmin/files/weltagrbericht/Weltagrbericht/10B%C3%A4uerlicheIndustrielleLW/Pocketbook2018.pdf>
2. FAO. 2014. *The state of Food and Agriculture - In Brief*, 2014. <https://www.fao.org/3/i4036e/i4036e.pdf>
3. One Acre Fund, *Bridging The Microfinance Gap For Smallholder Farmers*, 2019. <https://oneacrefund.org/articles/bridging-microfinance-gap-smallholder-farmers>
4. Dalberg. 2012. *Catalyzing Smallholder Agricultural Finance*, 2012. 48 pp. <https://oneacrefund.org/articles/bridging-microfinance-gap-smallholder-farmers>

LES CONTRATS À IMPACTS : UN MARCHÉ EN DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIÉTALE

Le Contrat à Impact (CI) est un outil de financement qui repose sur un modèle de collaboration unique entre les secteurs public, privé et l'économie sociale et solidaire (ESS). Il a pour objectif de faire émerger des solutions positives pour la société ou l'environnement, axées sur la prévention et l'innovation, construites sur le terrain au plus près des besoins des bénéficiaires.

Ces expérimentations déployées par des porteurs de projet sont préfinancées par des investisseurs. Ceux-ci seront remboursés en totalité ou en partie par les pouvoirs publics en fonction de l'atteinte d'objectifs d'impact, mesurés par un évaluateur indépendant. En effet, les impacts générés se traduisent en économies (coûts évités) pour les pouvoirs publics, dont une partie vient rembourser et rémunérer le risque financier pris par les investisseurs.



Un système vertueux

Ce dispositif sur-mesure permet au porteur de projet de bénéficier d'un financement stable sur plusieurs années pour expérimenter sans prendre de risque financier. Il est particulièrement adapté aux entités à but non lucratif ou qui n'ont pas encore atteint leur maturité financière puisqu'il est accordé sur la base de leur capacité à générer un impact positif plutôt qu'en fonction de leur rentabilité. A travers l'évaluation d'impact incorporée, ce mécanisme permet de suivre la valeur-ajoutée sociétale générée par le projet, de prouver son efficacité et de l'ajuster en temps réel pour maximiser les effets sur les bénéficiaires.

Grâce au paiement au résultat l'Etat soutient l'innovation mais transfère le risque d'échec aux investisseurs. Au terme des projets, l'analyse des impacts et des économies budgétaires réalisées peuvent inspirer la transformation des politiques publiques : le graal pour un contrat à impact !

Les investisseurs ont, quant à eux, la possibilité de renforcer leur stratégie d'impact investing avec une mesure d'impact précise et fléchée, d'innover et de diversifier leur portefeuille d'investissement avec un produit décorrélé des marchés financiers

L'immense atout du CI, c'est donc de fédérer autour d'un projet d'impact positif commun, une diversité d'acteurs qui agissent dans un esprit de co-construction grâce à une gouvernance partagée. Même lorsque le niveau d'impact atteint est moindre qu'espéré, l'expérimentation permet d'enrichir la connaissance sur les trajectoires de vie des bénéficiaires et d'affiner les méthodes d'intervention.

Des prémices à l'accélération du marché

Introduit en France en 2016, le CI était au départ un outil confidentiel. Un tout premier fonds de Contrats à Impact en France et dans l'Union

Européenne lancé en 2019 par BNP Paribas et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) visait à amorcer ce marché naissant, aux côtés d'autres pionniers tels que la Banque des Territoires. Il connaît une accélération en 2020-2021 sous l'impulsion de l'Etat qui, encouragé par les premiers succès labellise 19 projets sur des thématiques sociales et environnementales pour une enveloppe totale de 56M€.

Cette impulsion s'est répercutée côté investissement en 2023, avec le lancement par BNP Paribas d'un fonds successeur d'une taille cible de 70M€, et la création d'un fonds dédié de 14M€ par Citizen Capital, nouvel investisseur sur ce segment.

Le BNP Paribas European Impact Bonds Fund 2 pour accélérer le déploiement des CI dans l'UE

Ce nouveau « millésime » a été co-créé avec la Banque des Territoires et le FEI, des investisseurs historiques et stratégiques des contrats à impact. L'ambition est d'en faire un « fonds de place » conformément aux recommandations du Rapport Cazenave pour développer les CI en Europe, tant en ce qui concerne leur nombre que leur montant individuel et démultiplier ainsi les effets positifs :

- Expérimenter sur le terrain et pérenniser, grâce à leur intégration dans les politiques publiques, des innovations sociétales : par exemple, 2 départements vont financer un dispositif préventif sur la protection de l'enfance d'abord expérimenté via 2 CI des Apprentis d'Auteuil (plusieurs dizaines d'enfants ont d'ores et déjà évité un placement en foyer) ;
- Faciliter le passage à l'échelle de solutions durables qui à l'issue du contrat à impact pourront être autonomes financièrement : c'est le cas pour TOOPI-Organics et Envie Autonomie qui ambitionnent respectivement de créer une filière de recyclage d'urine humaine en biofertilisants pour l'agriculture, et de construire une offre solidaire de matériel médical issu du réemploi.

Douze projets sur des thématiques clés telles que l'inclusion professionnelle, la réinsertion sociale de personnes fragiles, en situation de handicap ou anciens détenus, l'économie circulaire ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire ont d'ores et déjà été sélectionnés par le nouveau fonds. Ces projets, notamment portés par Andes, Article 1, Articonnex, Comme Les Autres, Duo for a Job, Label Vie, Léo Lagrange, Messidor, Mozaïk RH, Positive Planet, Télémaque et Wake up café permettraient :

- à plus de 1 500 réfugiés, jeunes vulnérables et personnes en situation de handicap de trouver un emploi durable ou de suivre une formation diplômante ;
- d'éviter plus de 16 000 tonnes d'émissions de CO₂ ;
- de réemployer plus de 5 000 tonnes de déchets

Les Contrats à Impact pourraient jouer un rôle croissant dans les prochaines années en particulier pour expérimenter et déployer des actions en faveur d'une transition juste ou de l'autonomie des seniors tout en optimisant les ressources publiques et les retours financiers et extra-financiers pour les investisseurs. Des conditions favorables sont réunies pour que les investisseurs soient au rendez-vous. Les pouvoirs publics y seront-ils aussi ? Ce mécanisme ingénieux deviendra-t-il un standard dans la palette des solutions de financement disponibles pour l'innovation et le passage à l'échelle de solutions sociales ?

Alexandra BLAIN

Responsable équipe structuration contrats à impact



BNP PARIBAS

VERS DE NOUVELLES POLITIQUES PUBLIQUES GRÂCE AUX CONTRATS À IMPACT

Puisque ce qui se conçoit bien s'énonce clairement (Boileau), parler des Contrats à impact (CI) nécessite avant tout de parler de projets, en particulier ceux qui inspirent les politiques publiques et apportent de l'innovation sur le territoire. L'association lyonnaise Messidor a pour mission de faciliter le rétablissement des personnes en situation de handicap psychique en leur proposant un parcours de transition par le travail et vers l'emploi en milieu ordinaire. Quand elle décide d'innover encore un peu plus et de développer le job coaching pour plus de 300 personnes sans RQTH*, porteuses d'une maladie psychique, le Contrat à impact s'impose comme l'outil de financement idéal.

Pourquoi ? Parce que ce partenariat entre le public et le privé destiné à financer sur résultats des projets sociaux et environnementaux répondant à un enjeu de politique publique permet de rassembler des parties prenantes clefs autour d'un même projet. Autrement dit, il permet de tester un modèle de réponse face à des besoins peu ou mal couverts pour résoudre durablement une problématique sociétale, en s'assurant que les Administrations concernées prennent part au projet : pas uniquement parce qu'elles le financeront en cas de succès mais parce qu'elles suivront, dans des comités de pilotage durant toute la vie du projet, son évolution. Né en Angleterre il y a plus de 12 ans, cet outil s'est petit à petit développé partout dans le monde dans des formes différentes et représente aujourd'hui, en France, un marché d'environ 60M€.

« NÉ EN ANGLETERRE IL Y A PLUS DE 12 ANS, CET OUTIL S'EST PETIT À PETIT DÉVELOPPÉ PARTOUT DANS LE MONDE DANS DES FORMES DIFFÉRENTES ET REPRÉSENTE AUJOURD'HUI, EN FRANCE, UN MARCHÉ D'ENVIRON 60 MILLIONS D'EUROS. »

Le CI de Messidor devrait permettre d'évaluer l'impact du job coaching sur l'employabilité et le rétablissement d'un public porteur de troubles psychiques, sans RQTH et, surtout, de pérenniser une solution préventive d'accompagnement professionnel en dehors d'une reconnaissance administrative de la situation de handicap. Cette solution sera déployée dans plus d'une dizaine de départements.

Tout l'enjeu de l'expérimentation est de démontrer l'intérêt pour la puissance publique d'intervenir dans une logique de prévention auprès de ce public « oublié » des dispositifs d'accompagnement en emploi, afin que ce dernier devienne éligible au dispositif « Emploi Accompagné ». Utiliser le Contrat à impact est donc une garantie d'aller au-delà de la simple expérimentation en cas d'atteinte des objectifs attendus.

Un tel dispositif présente la particularité de choisir en amont des critères de succès suffisamment pertinents pour convaincre le payeur final de son impact. D'abord conçu autour de la notion d'impact social et/ou environnemental positif, le Contrat à impact permet aux associations de définir les étapes à franchir pour atteindre leurs objectifs.

Ce cap est fixé en accord avec le payeur final (Ministère ou collectivité), en l'espèce pour Messidor, le Ministère du Travail et avec le soutien d'un évaluateur indépendant dont la mission est de s'assurer que le programme d'actions porté est effectivement en mesure d'économiser des dépenses publiques et de créer de la valeur : sociale, environnementale et financière.



Du fait de sa mécanique, le Contrat à impact requiert la présence de financeur-euse-s privés dits « à impact » qui vont financer le projet en amont et vont prendre le risque initial, celui de permettre de tester la solution, la déployer, l'adapter quand elle vient d'un autre pays. Ces financeur-euse-s de projets de CI ont des profils variés : ils peuvent être des Fondations d'entreprises, des Fonds de dotation de venture philanthropes, des banques ou encore de grandes Institutions européennes. Le Contrat à impact est une corde de plus à leur arc dans le domaine de l'impact. Si les outils d'analyse du risque sont proches de ceux de l'investissement classique, ils regardent au-delà et doivent croiser les méthodes les plus fines pour comprendre la valeur sociétale créée et les enjeux projet par projet. En cas de succès du programme, constaté par l'évaluateur indépendant, le-a financeur-euse récupère son investissement grâce au remboursement du payeur final avec un retour limité de l'ordre de 1 à 2% - ce qui s'apparente plus à une approche de préservation du capital que de rentabilité. En termes de montant, le Contrat à impact couvre des budgets de l'ordre de trois à cinq millions d'euros pour une durée de projets de 5 ans en moyenne.

Le Contrat à impact permet donc de nouvelles formes de collaborations entre des parties prenantes désireuses de fédérer leurs expertises au service d'une problématique sociale / environnementale et c'est sans doute précisément là que figure l'innovation majeure dans cet outil.

Marion DE LA PATELLIÈRE
Co-fondatrice
sb factory x Citizen CIS

*RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

UN BAROMÈTRE DE



Pour cette 3^e édition du **Baromètre de la Finance à Impact**, nous adressons nos remerciements à tous nos partenaires et contributeur-riche-s qui soutiennent ce travail et le rendent possible.



Accélérateur ESS
BNP Paribas
Cerise+SPTF
FADEV
FAIR
France Assureurs
Global Steering Group

helios
Impact Investing Institute
Institut de la Finance Durable
KPMG
Ksapa
La Banque des Territoires
La Nef

Le RAMEAU
MFR - Atlas
MiiMOSA
Sbfactory
Société Générale

Retrouvez toutes nos publications **finance** sur le site de **Convergences** !



CONVERGENCES

Ansuiffat Aboubacar
Lucie Camus
Elisabeth Foy-Talissé
Maurane Guivet

Clara James
Lucas Magnani
Maria Olías Rodríguez de Quesada
Hugo Pradel

Léna Rouquier
Fanny Roussey
Nassim Slimani
Lorelei Ursenbach

BAROMÈTRE DE LA FINANCE À IMPACT 2023

Conception éditoriale : Lucas Magnani, Lorelei Ursenbach
Conception graphique : Lucas Magnani, Ansuiffat Aboubacar
Impression : Pixartprinting

À PROPOS DE CONVERGENCES

Lancée en 2008, Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer. Convergences promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Composée de plus de 300 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal.

Convergences travaille dans tous les domaines pouvant déclencher un effet décisif en faveur de ses objectifs : développement durable, solidarité internationale pour le développement, finance solidaire et inclusive, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), entrepreneuriat social, économie sociale et solidaire et nouvelles technologies pour le développement.

© Convergences Septembre 2023 – Convergences, 33 rue Godot de Mauroy, 75009 PARIS – FRANCE // +33 (0)1 42 65 61 43

Pour plus d'informations : contact@convergences.org ou www.convergences.org